



QUI EST-IL ?

Coiffeur de formation, Pierre Barré a fondé Hygiène Plus, en 2005, un cabinet de conseil spécialisé pour les métiers de la beauté (coiffure, barbier, soins esthétiques, ongles), dans le management des risques professionnels et dans la qualité du service pour les consommateurs.



CARTE BLANCHE À PIERRE BARRÉ

Leçon 2

« Quand hygiène rime avec qualité »

Élément essentiel de l'ADN de certaines franchises et de quelques « grands » salons de coiffure, l'hygiène systématique du matériel est bien souvent oubliée au détriment des attentes de vos client(e)s. C'est d'ailleurs ce qui fait souvent la différence entre deux salons !

L'hygiène systématique du matériel est l'ADN des grands salons.

Hygiène versus propreté. Dans l'inconscient collectif, il est fréquent de confondre ces deux termes. La propreté étant liée au rangement par rapport à l'hygiène liée au sanitaire. Vous savez, ces quelques points obtenus si facilement pour les examens du CAP ou du BP, et si vite oubliés après, en pratique...

Il est toujours amusant de remarquer à quel point certains coiffeurs offrent à leurs clients un service – disons-le – d'une qualité médiocre, alors qu'ils ne l'accepteraient pas eux-mêmes dans leur façon de consommer au quotidien.

Avez-vous pensé à analyser vos « bonnes » manières à ce sujet ?

En salon, c'est sale, mais, c'est chez les autres ! Avez-vous pensé à analyser vos « bonnes » manières à ce sujet ? Dans les

faits, à peu près 80 % des peignoirs sont réutilisés pour plusieurs clients et le matériel est ponctuellement nettoyé et désinfecté. La perte de temps est souvent évoquée, mais, dans les faits, c'est une absence d'organisation et avec pour conséquences, la perte de clients ! Si le peigne qui tombe par terre ou encore la brosse pleine de cheveux des clientes précédentes vous évoquent un souvenir, votre cliente également s'en souviendra consciemment.

Dans les faits, à peu près 80 % des peignoirs sont réutilisés.

Petit rappel réglementaire : en matière d'hygiène, le Règlement sanitaire départemental de 1955 stipule à l'article 118 que « les objets manipulés par les coiffeurs, manucures, pédicures et esthéticiennes sont entretenus de manière à n'être en aucun cas une cause de transmission d'affections contagieuses et l'opérateur doit pour chaque client désinfecter ses instruments. »

Au-delà de la qualité de votre service, du respect de vos clients, l'hygiène, c'est se protéger et protéger les autres.

L'hygiène, c'est se protéger et protéger les autres.